

Énergie 4

GÉRER	ÉCONOMISER
PROTÉGER	INNOVER



ENGAGEZ-VOUS DANS «10 GESTES SIMPLES POUR LA PLANÈTE»

1. Je trie mes emballages
2. J'éteins les appareils au lieu de les laisser en veille
3. Je choisis des appareils économes en énergie
4. Je préfère une douche rapide plutôt qu'un bain
5. Je préfère les produits respectueux de l'environnement
6. J'isole bien mon logement
7. J'installe un chauffe-eau solaire ou du chauffage au bois
8. J'utilise moins la voiture pour aller travailler
9. Je conduis doucement et moins vite
10. Pour les vacances, je préfère le train

À l'initiative de Nicolas Hulot, vous pouvez vous engager sur le site www.defipourlaterre.be à faire ces gestes simples, mais décisifs pour la planète.

La Région wallonne a tenu à soutenir ce mouvement par l'exposition «Réchauffement climatique et nous» qui a tourné en Wallonie d'octobre à décembre.

DÉCOIFFÉS PAR LE VENT DE L'HISTOIRE...

À l'échelle de l'évolution humaine, rares sont les occasions où des personnes peuvent être les témoins d'un changement profond de civilisation. Souvent, c'est après les faits qu'on s'aperçoit d'un tournant historique.

Des exemples ? Qui, en 1989, aurait prévu la chute du Mur de Berlin ? Qui avait entendu parler d'Internet en 1994 ? Qui croyait au changement climatique voici 5 ans ? Qui aurait prédit que la Wallonie deviendrait en 2008 la région d'Europe où les familles et les petites entreprises bénéficiaient d'un des programmes de soutien les plus importants pour s'équiper en technologie photovoltaïque ?

Tout cela est pourtant devenu notre réalité. Il nous semble qu'Internet a toujours existé, et le Mur de la honte, jamais... De même, plus personne de sérieux ne met en doute le changement climatique. Et dès le 1^{er} janvier 2008, le programme Solwatt va nous permettre d'équiper notre habitation de cellules photovoltaïques, avec pour objectif de nous rendre moins dépendants en électricité. Ce progrès décisif fera de nous tous des producteurs d'énergie renouvelable, plus seulement des consommateurs passifs et déresponsabilisés d'énergie.

Quand de tels changements se produisent, quand un prix Nobel de la Paix est attribué à ceux qui luttent pour la protection du climat, on sent souffler le vent de l'Histoire... Alors, laissons-le nous décoiffer assez pour disperser nos vieilles idées sur l'énergie et la consommation. Nous sommes devant une de ces occasions uniques dans le temps de construire un monde différent, où nos enfants pourront vivre mieux.

Michel Grégoire
Division de l'Énergie

AUTONOME EN ÉNERGIE SUR LA BANQUISE !

Début septembre, la Fondation Polaire Internationale de l'explorateur Alain Hubert ouvrait au public les portes de la station polaire «Princess Elisabeth». Des dizaines de milliers de personnes se sont rendues à Tour et Taxis pour admirer sa conception et son fonctionnement. Avec raison car la station belge sera la première au monde à utiliser exclusivement les énergies renouvelables (solaire et éolienne) et à recycler entièrement tous ses déchets. Plus encore, les matériaux employés pour sa construction respectent les principes de l'écoconstruction afin de réduire son impact environnemental. Ce bâtiment pouvant accueillir 20 scientifiques et tout leur équipement, est réalisé entièrement en structure bois. Ce qui démontre qu'un matériau naturel et des énergies renouvelables peuvent être aussi un choix technologique performant dans des conditions extrêmes. Et forcément aussi le meilleur choix pour nos habitations en milieu tempéré...

La station est actuellement démontée, conditionnée en containers, et est en route vers l'Antarctique. Le chantier de montage devrait s'achever en mars 2008. Le site choisi est une barre rocheuse située dans la Terre de la Reine Maud, à 1.400 m d'altitude, et 180 km de la côte.

Pour suivre cette aventure fantastique, visitez le site www.polarfoundation.org



RÉGION WALLONNE

LE SOLEIL : FOURNISSEUR D'ÉLECTRICITÉ VERTE

Tout le monde connaît ces petites cellules noires et brillantes, capables de faire fonctionner une calculatrice, une montre, une radio. Ce sont des cellules photovoltaïques qui transforment la lumière en électricité. Elles demandent un niveau de luminosité très faible pour fonctionner; elles sont donc très performantes, même dans nos régions. Elles ne réclament ni entretien, ni consommation d'aucune sorte. Regroupées en grand nombre sur des panneaux, elles fournissent assez d'électricité pour assurer une partie des besoins d'un ménage.

Pourquoi cette technologie simple et fiable n'est-elle pas plus largement utilisée ? D'abord à cause du prix élevé des cellules, ensuite à cause du problème de stockage de l'électricité. Heureusement, les solutions sont là :

- des aides importantes pour réaliser l'investissement,
- un raccordement de l'installation au réseau qui évite le stockage de l'énergie dans des batteries.



Pour en

De quoi se composera mon installation ?

La technologie solaire photovoltaïque est simple. Il suffit de quatre éléments :

1 Des panneaux photovoltaïques en toiture, en façade ou posés sur le sol. 8 m² de panneaux représentent une puissance d'environ 1 kWc (kilowatt-crête) et une production de plus ou moins 850 kWh par an (système fixe en conditions idéales). Pour couvrir presque 100% des besoins d'un ménage wallon moyen (3600 kWh par an), il faut donc installer 32 m² de panneaux photovoltaïques, soit une puissance de 4 kWc et une production de 850 x 4 = 3400 kWh/an.

Plus une installation est grande, plus son coût proportionnel à la puissance diminue. Voici quelques coûts indicatifs (hors TVA) pour installation complète (modules, onduleurs, fixation, pose compris) :

- installation de 1 kWc (8 m²) : 7-8.000 EUR (7-8 EUR/Wc)
- installation de 5 kWc (40 m²) : environ 30.000 EUR (6 EUR/Wc)
- installation de 10 kWc (80 m²) : environ 55.000 EUR (5,5 EUR/Wc)

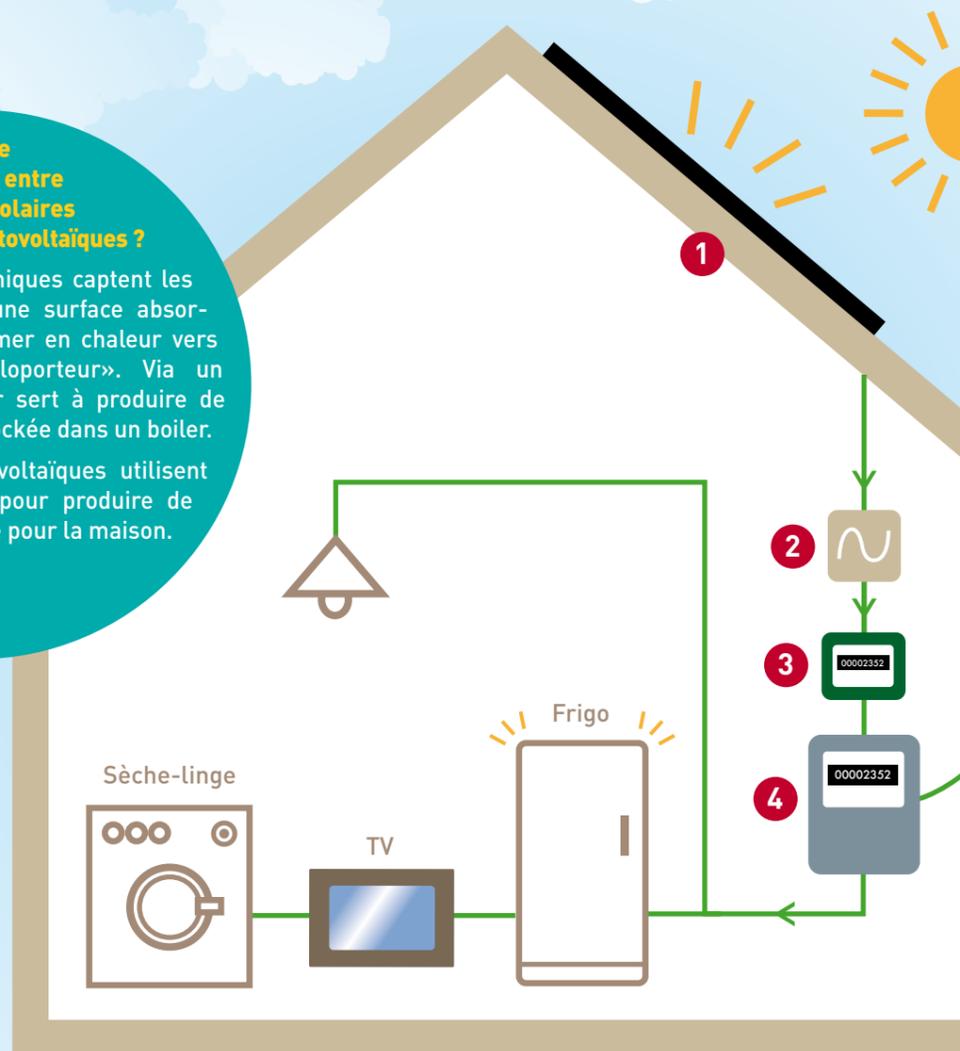
Les cellules produisent également par soleil voilé ou par temps couvert. Toutefois, elles produisent logiquement moins que par temps ensoleillé. C'est de lumière qu'elles ont besoin, pas nécessairement du soleil direct. Par beau temps, elles produisent même mieux en hiver, car une température basse augmente le rendement des cellules.

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est de plus de 25 ans et leur bon fonctionnement (80% de la puissance crête initiale) est généralement garanti sur 20-25 ans.

Augmenter la capacité de production en installant progressivement plus de panneaux ne pose aucun problème pour autant que l'onduleur soit suffisamment dimensionné.

Quelle différence entre panneaux solaires thermiques et photovoltaïques ?

- Les panneaux thermiques captent les rayons lumineux sur une surface absorbante pour les transformer en chaleur vers un liquide appelé « caloporteur ». Via un échangeur, cette chaleur sert à produire de l'eau chaude sanitaire stockée dans un boiler.
- Les panneaux photovoltaïques utilisent la lumière du soleil pour produire de l'électricité utilisable pour la maison.



SOLWATT : le photovoltaïque à la portée du plus grand nombre

À partir du 1^{er} janvier 2008, les Wallons seront les bénéficiaires d'un programme de promotion de l'énergie photovoltaïque extrêmement important, parmi les plus ambitieux d'Europe. Des experts étrangers s'intéressent au programme Solwatt pour s'en inspirer. En quoi consiste-t-il ?

- **Dispense** de permis d'urbanisme : vous pouvez installer vos panneaux photovoltaïques (en toiture uniquement et sous certaines conditions*) sans devoir demander d'autorisation.
- **Prime** : la Région wallonne accorde une prime s'élevant à 20% de l'investissement (plafonnée à 3.500 EUR) aux ménages et aux indépendants qui s'équipent en photovoltaïque.
- **Prêts à taux très réduit** : la Région wallonne met en place un nouveau système de prêt hypothécaire avec l'aide de partenaires financiers publics. Chacun pourra ainsi s'équiper sans déséquilibrer le budget de sa famille, car les économies engendrées dégageront des moyens pour payer l'installation.
- **Auto-production** : le courant que vous produisez est gratuit, c'est de l'électricité verte. Il diminue fortement vos achats d'électricité.

*Renseignez-vous auprès de votre administration communale

- **Certificats verts** : vous recevez des certificats verts que vous pouvez revendre. Cela vous permettra de gagner 0,45 - 0,63 EUR par kWh produit pour les 5 premiers kWc (environ 40 m²) d'une installation, 0,32 - 0,45 EUR par kWh produit pour les 5 kWc suivants. Ce système est garanti par les autorités pendant 15 ans.

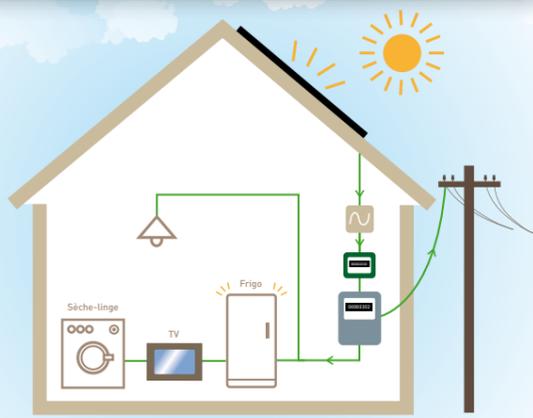
En résumé, avec ce plan, l'investissement photovoltaïque est remboursé en 5 à 10 ans, et votre installation produit de l'électricité pendant plus de 25 ans.

Outre ces aides régionales, le gouvernement fédéral accorde une réduction fiscale : vous pouvez réduire vos impôts de 40% du montant total de votre facture, avec un plafond fixé à 3.380 EUR pour 2007.

Notez également que vous pouvez bénéficier d'une réduction de TVA : si votre habitation a plus de 5 ans, la TVA passe de 21 à 6%.

Je produis plus que je ne consomme

Mon compteur tourne à l'envers, ma facture diminue.



Bonne nouvelle : mon compteur électrique tourne à l'envers !

Imaginez : pendant la journée, la maison est vide, les consommations sont minimales. Mais vos panneaux solaires fonctionnent au lumière du jour.

Tous les besoins de la maison (réfrigérateur, congélateur, circulateur...) sont couverts et vous ne dépensez pas un centime. Mieux, les panneaux produisent de l'électricité en excès, qui est réinjectée sur le réseau, à l'usage des autres consommateurs. Au passage de «votre» électricité, le compteur tourne à l'envers. C'est bien plus pratique que de s'équiper de batteries pour stocker l'électricité en excès.

Le soir, quand vous rentrez à la maison, l'index du compteur est plus bas que le matin ! Pour vos besoins (éclairage, électroménagers, chauffage), vous consommez «votre» électricité et vous en puisez aussi sur le réseau, car vos panneaux produisent de moins en moins à mesure que le soleil se couche. Le compteur tourne un peu... dans le «mauvais sens», celui qui alourdit votre facture. Mais le lendemain matin, fidèles au poste, vos panneaux recommencent à faire tourner le compteur à l'envers... et ainsi de suite tout au long de l'année. La facture finale s'en trouvera très allégée grâce à la «compensation».

Attention : un particulier ne peut pas revendre de l'électricité, il peut juste «compenser», c'est-à-dire faire tourner son compteur à l'envers avec l'électricité produite de celle qu'il achète. Dans le cas (très peu probable vu la puissance des installations en jeu) où, à la fin de l'année, un particulier a produit plus d'électricité qu'il n'en a achetée, sa facture ne serait pas négative et il ne recevrait pas d'argent de son fournisseur ! L'électricité excédentaire est simplement «donnée» au réseau.



savoir plus : <http://energie.wallonie.be>

Quel rendement pour les cellules ? Quelle technologie choisir ?

Le rendement des cellules photovoltaïques correspond à la production d'énergie électrique d'une cellule divisé par l'énergie lumineuse qu'elle reçoit. Aujourd'hui, les rendements maximums atteignent 40% dans les laboratoires. Au niveau des produits commercialement disponibles, les panneaux à base de silicium ont des rendements de 12-18%, les couches minces (5-11%). Cependant, le rendement n'a pas toujours de l'importance. Si vous disposez d'une surface importante, vous pouvez installer plus de panneaux avec un rendement plus faible. Si vous disposez d'une surface réduite, il faudra alors privilégier la technologie offrant le meilleur rendement. Ce qui importera le plus souvent, c'est le coût de l'installation en fonction de sa puissance (€/kWc). Une installation photovoltaïque de 1 kWc produira environ 850 kWh par an avec les différentes technologies.

- 2 Un onduleur, appareil électronique capable de transformer le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif 230 V, celui utilisé par nos appareils électriques.
- 3 Un compteur supplémentaire, pour mesurer la quantité d'électricité verte produite. C'est le relevé de ce compteur qui vous donnera droit aux «certificats verts» (voir plus loin).
- 4 Un compteur... que vous avez déjà, hélas ! Mais vous allez apprendre à adorer cet appareil, quand vous verrez son disque tourner à l'envers et diminuer ainsi votre facture à chaque tour.

Qu'est-ce que le silicium ?

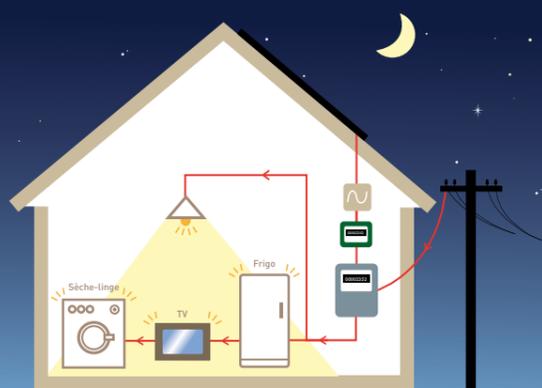
C'est un élément chimique naturel, le plus abondant sur notre planète après l'oxygène. Le sable, le verre sont faits de silicium. Sa disponibilité ne pose aucun problème. Ce qui est difficile et coûteux, c'est d'obtenir des cristaux de silicium de très grande pureté, les seuls utilisables pour fabriquer des cellules photovoltaïques.

L'électricité gratuite ? Pas une raison pour la gaspiller !

Au contraire, c'est le moment ou jamais de tirer les bénéfices de vos bons réflexes URE (Utilisation Rationnelle de l'Énergie) : chaque kilowattheure que vous ne consommerez pas vous permettra de diminuer la part d'électricité achetée au réseau en complément de celle que vous produirez en photovoltaïque. De cette façon, votre facture se rapprochera de plus en plus de zéro... et vous contribuez concrètement à réduire les émissions de CO₂ au niveau mondial. En effet, cette électricité photovoltaïque excédentaire que vous injecterez pendant la journée sur le réseau, sera utilisée par l'industrie et les entreprises, ce qui diminuera la production et donc la pollution des centrales électriques.

Je consomme plus que je ne produis

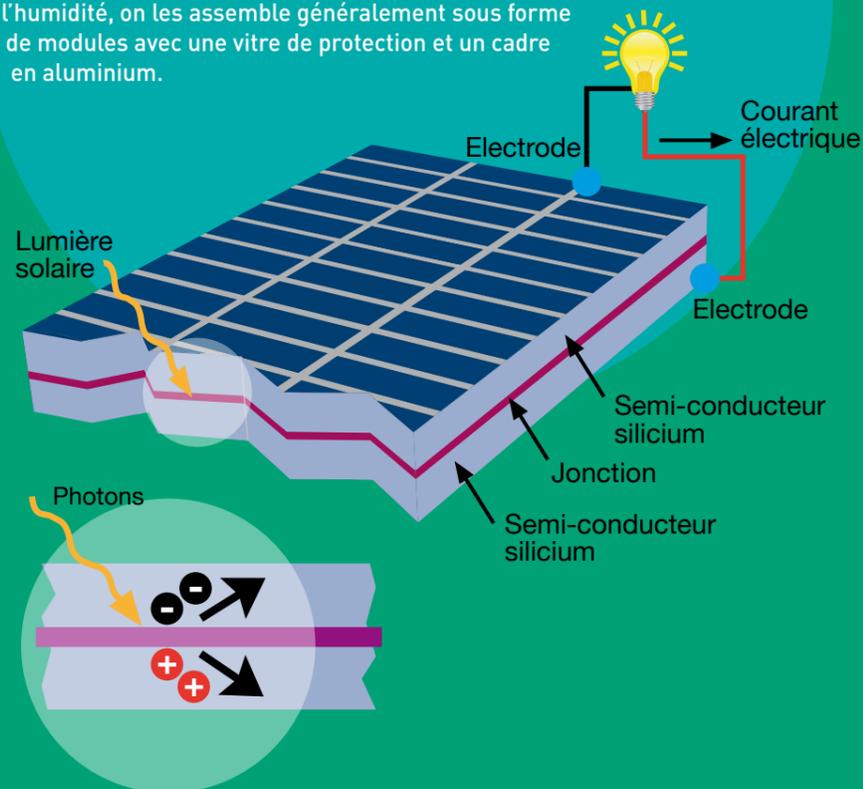
Mon compteur tourne à l'endroit, ma facture augmente.



Comment fonctionne une cellule photovoltaïque ?

Une cellule photovoltaïque est une fine plaque composée de plusieurs couches de matériaux semi-conducteurs comme le silicium. La couche supérieure et celle inférieure sont en contact avec des électrodes. Sous l'impact des photons (ces «grains» de lumière qui composent le rayonnement du soleil), des électrons se détachent d'une couche, font le tour du circuit électrique et passent dans l'autre couche. Ils créent ainsi un courant électrique continu qui sera proportionnel à la quantité de lumières (photons) qui atteint la surface de la cellule.

Pour protéger les cellules photovoltaïques qui sont fragiles et qui craignent l'humidité, on les assemble généralement sous forme de modules avec une vitre de protection et un cadre en aluminium.



Le principe des certificats verts

Le Gouvernement a mis en place un mécanisme de soutien financier à l'électricité verte, basé sur l'octroi de «certificats verts». Comment cela fonctionne-t-il ?

- A chaque mégawattheure vert produit correspond 1 certificat vert.
- Tous les fournisseurs doivent mettre sur le marché un quota d'énergie verte. La Région wallonne s'est fixé comme objectif ambitieux d'atteindre 12% en 2012. En 2007, le quota est fixé à 7%.
- S'ils n'atteignent pas leur quota, ils sont frappés d'une amende de 100 EUR par mégawattheure vert manquant. C'est un organisme officiel (la CWAPE) qui fait les comptes chaque trimestre.
- Les producteurs éoliens, hydrauliques, solaires reçoivent énormément de certificats verts, puisque 100% de leur électricité est d'origine verte (renouvelable). Ils sont autorisés à les vendre aux fournisseurs à qui il manque des mégawattheures verts. L'argent de cette vente les aide à financer leur investissement et à rendre l'électricité verte plus compétitive. Sans cette aide, l'électricité verte resterait trop chère à produire pour concurrencer l'électricité produite dans les centrales au charbon, gaz, fuel, et nucléaires.

Un certificat vert vaut actuellement 91,46 EUR (chiffre CWAPE 13/11/2007) sur le marché et son prix minimum garanti est de 65 EUR par la Région wallonne. C'est donc moins cher d'acheter un certificat que de payer l'amende.

Désormais, les particuliers qui produisent de l'électricité photovoltaïque pourront également recevoir des certificats verts et les revendre.

Ce revenu supplémentaire les aidera eux aussi à financer leur investissement.

Dans le cadre du programme Solwatt, ils recevront non pas 1, mais 7 certificats verts par mégawattheure produit (installations jusqu'à 5 kWc de puissance), plus 5 certificats (puissance de 5 à 10 kWc), plus encore 1 certificat (au-delà de 10 kWc). La valeur des certificats dépend du marché. Elle est garantie à 65 EUR minimum par le gouvernement pendant 15 ans. Pour produire 1 MWh, l'installation d'un particulier mettra un an ou deux, selon sa puissance.

Qu'est-ce qu'un kilowatt crête (kWc) ?

La puissance-crête d'une installation photovoltaïque (exprimée en kWc) est la puissance électrique développée par cette installation dans des conditions standards de test : ensoleillement optimal (1000 W/m²), température de 25°C, qualité spectrale de la lumière (AM 1,5).

En fonction de l'ensoleillement, l'énergie produite par un système photovoltaïque de 1 kWc sera d'environ 850 kWh/an à Tournai, mais serait d'environ 1.200 kWh/an à Nice.

Où m'adresser ?

- Lire sur www.ef4.be et <http://energie.wallonie.be>
- Pour tout renseignement : visitez les Guichets de l'énergie
- Pour la revente de vos certificats verts, n'hésitez pas à contacter l'asbl «Les Compagnons d'Éole» qui a été chargée par le Ministre de l'Énergie d'aider les particuliers qui le souhaitent dans cette tâche (voir interview en page 4).

LES GUICHETS DE L'ÉNERGIE

ARLON Rue de la Porte Neuve, 19 - 6700 ARLON
Tél. 063/24.51.00 - Fax : 063/24.51.09
guichet.arlon@mrw.wallonie.be

BRAINE-LE-COMTE
Rue Mayeur Etienne, 4 - 7090 BRAINE-LE-COMTE
Tél. 067/56.12.21 - Fax : 067/55.66.74
guichet.brainelecomte@mrw.wallonie.be

CHARLEROI Centre Héraclès
Avenue Général Michel 1E - 6000 CHARLEROI
Tél. 071/33.17.95 - Fax : 071/30.93.10
guichet.charleroi@mrw.wallonie.be

EUPEN Rathausplatz, 2 - 4700 EUPEN
Tél. 087/55.22.44 - Fax : 087/55.22.44
guichet.eupen@mrw.wallonie.be

HUY Place Saint-Séverin, 6 - 4500 HUY
Tél. 085/21.48.68 - Fax : 085/21.48.68
guichet.huy@mrw.wallonie.be

LIEGE Rue des Croisiers, 19 - 4000 LIEGE
Tél. 04/223.45.58 - Fax : 04/222.31.19
guichet.liege@mrw.wallonie.be

MARCHE-EN-FAMENNE
Rue des Tanneurs, 11 - 6900 MARCHE
Tél. 084/31.43.48 - Fax : 084/31.43.48
guichet.marche@mrw.wallonie.be

MONS Avenue Jean d'Avesnes, 10-2 - 7000 MONS
Tél. 065/35.54.31 - Fax : 065/34.01.05
guichet.mons@mrw.wallonie.be

MOUSCRON Rue du Blanc Pignon, 33
7700 MOUSCRON
Tél. 056/33.49.11 - Fax : 056/84.37.41
guichet.mouscron@mrw.wallonie.be

NAMUR Rue Rogier, 89 - 5000 NAMUR
Tél. 081/26.04.74 - Fax : 081/26.04.79
guichet.namur@mrw.wallonie.be

OTTIGNIES
Avenue Reine Astrid, 15 - 1340 OTTIGNIES
Tél. 010/40.13.00 - Fax : 010/41.17.47
guichet.ottignies@mrw.wallonie.be

TOURNAI
Rue de Wallonie, 19-21 - 7500 TOURNAI
Tél. 069/85.85.34 - Fax : 069/84.61.14
guichet.tournai@mrw.wallonie.be

POUR VOUS RENDRE AU GUICHET DE L'ÉNERGIE LE PLUS PROCHE, CONSULTEZ LES FICHES D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE DANS LES PAGES "INITIATIVES" DE <http://mobilite.wallonie.be>

ET POUR NOËL, SI ON S'OFFRAIT DES CADEAUX BASSE ÉNERGIE

Même si certains progrès engendrent des baisses de consommation (un téléviseur ou un moniteur de PC à écran plat consomme moins que les modèles équivalents à tube cathodique), la multiplication des appareils entraîne une hausse permanente de la consommation électrique des ménages.

Certains électroménagers ont apporté beaucoup de qualité de vie, d'hygiène et de confort, mais entre l'utile et le superflu, voire le franchement absurde, il y a un pas. L'ouvre-boîte électrique, coûteux et fragile, est-il un vrai progrès quand on n'a qu'une conserve à ouvrir au bout de 2 jours ? L'aspirateur de table, toujours déchargé quand on en a besoin ou maintenu en veille et inutilement gourmand en énergie, a-t-il amélioré les performances du ramasse-miette ou de la « lavette » humide adroitement manœuvrée ?

Et surtout, quand cet aspirateur tombe en panne, demande un remplacement de batteries, un nettoyage, une vidange du sac à poussières... on s'aperçoit que ce « progrès » est une servitude supplémentaire.

Alors au moment de faire nos cadeaux de fin d'année, devant certains électroménagers, posons-nous ces questions : gadget dérisoire ou aide efficace ? Cadeau utile ou cadeau empoisonné ? Quels sont les coûts cachés ? En temps, en argent, en électricité : entretien, consommation, remplacement, nettoyage, éléments consommables, encombrement...

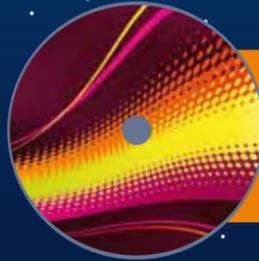
Et si vous offrez un jouet électrique, pour que cela reste un vrai cadeau, accompagnez-le, non pas de piles, mais de batteries et de leur chargeur !

Ou offrez des cadeaux immatériels : un abonnement à une revue, au cinéma, au sport, un chèque-livre...

L'imagination, c'est gratuit, et le plaisir... durable.



CRÉE DES DÉCOS DE NOËL UNIQUES !



Boules de Noël originales

Récupère des CD-ROM hors d'usage. Colle-les sur un beau papier d'emballage, des photos de famille, du papier alu. Découpe ce qui dépasse et fais de même sur l'autre face. Demande à un adulte de forer un petit trou au bord du CD-ROM pour passer une ficelle.



Un photophore en glace

Remplis un seau ou un récipient de plastique avec de l'eau. Place-le au congélateur. Au bout de quelques heures, avant que le cœur ne soit congelé, perce la surface gelée, vide l'eau en excès, démoule la forme en passant le récipient sous l'eau chaude si nécessaire et conserve ta forme de glace au congélateur. Répète l'opération pour avoir plusieurs formes. Un soir de gel, place-les à l'extérieur avec au centre une bougie chauffe-plat posée dans un pot de yaourt en verre.



Des cristaux de glace gourmands

Passé au mixer 250 g de sucre glace («impalpable»), 2 blancs d'œufs et 1 cuiller à café d'eau. Mélanger pendant 10 minutes. Ajoute quelques gouttes d'eau si nécessaire pour former une pâte. Verse la pâte dans une poche à douille. Avec un crayon, dessine des cristaux de glace sur du papier sulfurisé. Suis les contours du dessin avec la poche à douille. Saupoudre de sucre cristallisé, éventuellement des boules argentées, et laisse durcir. Décolle les cristaux et présente-les sur du papier de soie.



POUR VOUS RENDRE AU GUICHET DE L'ÉNERGIE LE PLUS PROCHE, CONSULTEZ LES FICHES D'ACCESSIBILITÉ MULTIMODALE DANS LES PAGES "INITIATIVES" DE <http://mobilite.wallonie.be>

ET POUR NOËL, SI ON S'OFFRAIT DES CADEAUX BASSE ÉNERGIE

Même si certains progrès engendrent des baisses de consommation (un téléviseur ou un moniteur de PC à écran plat consomme moins que les modèles équivalents à tube cathodique), la multiplication des appareils entraîne une hausse permanente de la consommation électrique des ménages.

Certains électroménagers ont apporté beaucoup de qualité de vie, d'hygiène et de confort, mais entre l'utile et le superflu, voire le franchement absurde, il y a un pas. L'ouvre-boîte électrique, coûteux et fragile, est-il un vrai progrès quand on n'a qu'une conserve à ouvrir au bout de 2 jours ? L'aspirateur de table, toujours déchargé quand on en a besoin ou maintenu en veille et inutilement gourmand en énergie, a-t-il amélioré les performances du ramasse-miette ou de la « lavette » humide adroitement manœuvrée ?

Et surtout, quand cet aspirateur tombe en panne, demande un remplacement de batteries, un nettoyage, une vidange du sac à poussières... on s'aperçoit que ce « progrès » est une servitude supplémentaire.

Alors au moment de faire nos cadeaux de fin d'année, devant certains électroménagers, posons-nous ces questions : gadget dérisoire ou aide efficace ? Cadeau utile ou cadeau empoisonné ? Quels sont les coûts cachés ? En temps, en argent, en électricité : entretien, consommation, remplacement, nettoyage, éléments consommables, encombrement...

Et si vous offrez un jouet électrique, pour que cela reste un vrai cadeau, accompagnez-le, non pas de piles, mais de batteries et de leur chargeur !

Ou offrez des cadeaux immatériels : un abonnement à une revue, au cinéma, au sport, un chèque-livre...

L'imagination, c'est gratuit, et le plaisir... durable.

Éner'Jeunes

Le 26 janvier 2008, démarre un événement «énergie» pour les jeunes de 10 à 17 ans : «Éner'Jeunes».

Un appel à projets sera lancé aux conseils de jeunes de la Région wallonne. Les projets sélectionnés seront accompagnés pendant un an, jusqu'à leur aboutissement.

Le jour du lancement de l'opération à Namur, des animations et des activités seront également organisées.

Cette action a lieu dans le cadre de la Semaine européenne de l'énergie durable. Plus d'infos (lieux, heures, etc.) à découvrir sur www.eusew.eu dans la partie «Overview of events» et sur le site energie.wallonie.be.

UN COMPAGNON D'ÉOLE AU SERVICE DU DIEU SOLEIL

[Interview]



Fernand Platbrood
Président de l'asbl
"Les Compagnons
d'Éole"

Rencontre avec un passionné des énergies alternatives : Fernand Platbrood, président de l'asbl "Les Compagnons d'Éole".

Avec le soutien de la Région wallonne, vous allez animer une mission pour les particuliers, gérer la vente de leurs certificats verts. En quoi va-t-elle consister ?

Les particuliers ne seront pas en mesure de négocier eux-mêmes, à bon prix, quelques certificats verts à la fois, là où ils s'en échangent des milliers. Nous allons donc regrouper et vendre les certificats de ceux qui le souhaitent dans les meilleures conditions, puis leur rétrocéder l'argent.

Qui se cache derrière ce «nous» ?

«Nous», ce sont les «Compagnons d'Éole», une association forte de 250 passionnés qui existe depuis 25 ans. Concrètement, deux personnes, dont un juriste, vont s'occuper de la gestion des certificats verts à partir du 1^{er} janvier.

Les Compagnons d'Éole, ce sont des amoureux du vent, pas des adorateurs de Phébus, le soleil...

Au début, notre asbl s'est surtout intéressée aux éoliennes. Pas ces géantes qui fleurissent aujourd'hui, mais des petites machines que nous pouvions construire nous-mêmes. Nous avons participé à de nombreux salons, pour montrer nos réalisations, former et informer le public. Nous avons construit des éoliennes de démonstration, puis nous nous sommes intéressés au photovoltaïque et à toutes formes de production d'énergie renouvelable. Nous avons fini par être remarqués par les autorités qui trouvaient notre travail sérieux et intéressant. Nous leur avons dit que nous pourrions faire encore mieux avec une aide financière des pouvoirs publics, et le Ministre de l'Énergie nous a pris au mot !

Avez-vous une expérience personnelle du photovoltaïque ?

Pas seulement du photovoltaïque ! Depuis 2 ans, mon habitation est équipée de panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude, d'une chaudière à plaquettes de bois pour le chauffage et de 40 m² de panneaux photovoltaïques, que j'ai installés en plusieurs fois.

Pouvez-vous donner des conseils techniques ?

Beaucoup de personnes nous contactent, mais nous n'avons pas la structure pour répondre à toutes les demandes. Le meilleur conseil à donner aux personnes intéressées est de téléphoner ou de visiter un des 12 Guichets de l'Énergie implantés un peu partout en Région wallonne. Ils y trouveront des brochures à emporter, du personnel compétent, de la documentation technique très diversifiée. Et tout cela est gratuit.

Plus d'infos sur : <http://www.compagnons-eole.be>